

**LE DROIT À L'ÉGALITÉ DANS L'EXERCICE
DE LA LIBERTÉ DE TESTER AU QUÉBEC :
L'EXEMPLE DU TESTAMENT DE LA
PERSONNE SOURDE QUI NE PEUT
NI PARLER, NI LIRE, NI ÉCRIRE***

Mélanie SAMSON et François HÉNAULT*****

INTRODUCTION	359
1. La protection quasi constitutionnelle de la liberté de tester	364
2. Le droit à l'égalité dans l'exercice de la liberté de tester . .	376
3. Les obligations professionnelles et le devoir d'accommodement du notaire	386
CONCLUSION	394

* Le présent texte a été rédigé avec le soutien financier de la Chambre des notaires du Québec en vertu du Programme de subventions à la recherche universitaire. Les auteurs remercient M^{me} Justine Emmanuelle Dahl et M. Guillaume Bourgeois pour leur aide dans le repérage des sources pertinentes. Les opinions émises dans le texte n'engagent que les auteurs.

** Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université Laval, titulaire associée de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon et assessseure au Tribunal des droits de la personne du Québec.

*** Avocat et doctorant à la Faculté de droit de l'Université Laval.